

# ARBRE DÉCISIONNEL POUR LA NEUTRALISATION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

**Attention : les pompiers sont libres de facturer les interventions non urgentes et fausses alertes**

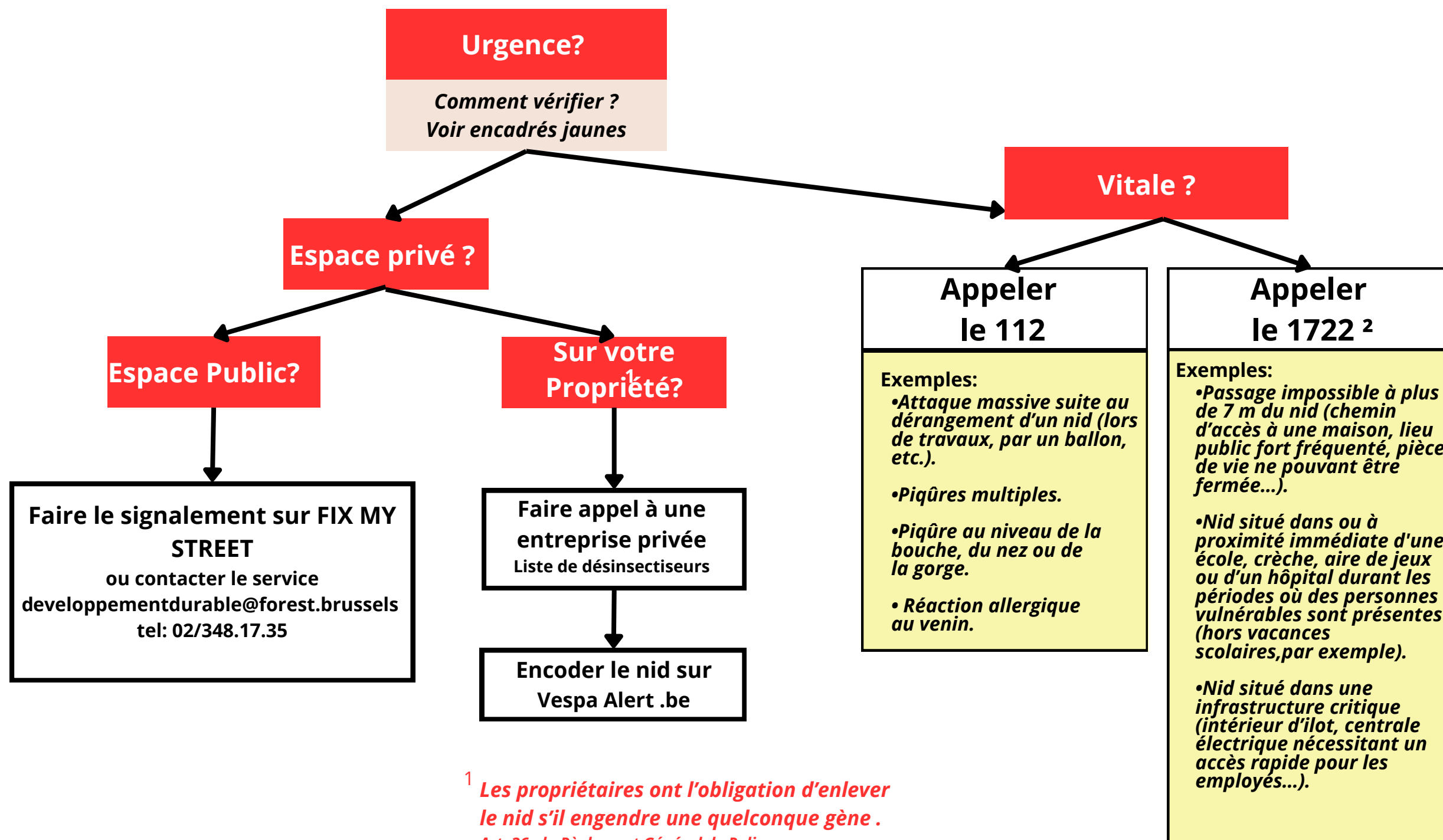
Exemples de NON urgences:

- Frelons en vol (pas de nid observé), butinant des fleurs (par exemple, sur les lierres en septembre octobre), tournant autour de composts collectifs ou des ruches.

- Nid observé au loin (dans les parcs, dans les massifs, très haut dans un arbre, hors des sentiers en forêt...) et dans les zones non fréquentées (école ou crèche durant les vacances scolaires, zone industrielle fermée au public, bâtiment non utilisé...).

- Nid situé dans une zone pouvant être temporairement fermée ou déviée (fenêtre pouvant être fermée, pièce pouvant être isolée, chemin mis en défens avec déviation, nid au fond d'un jardin à bonne distance de toute habitation...) - cas potentiellement dangereux mais non urgent.

- Nid en décomposition, c'est à dire observés entre novembre et mai dans les arbres cas non dangereux.



<sup>1</sup> Les propriétaires ont l'obligation d'enlever le nid s'il engendre une quelconque gêne.  
Art. 36. du Règlement Général de Police

<sup>2</sup> Le SIAMU intervient gratuitement dans les cas urgents uniquement.

Pour en savoir:

La reconnaissance des nids et de l'espèce l'espèce: Frelon asiatique -renature.brussels

Les mesures à prendre: observation, piégeage, pistage, neutralisation et protection des ruches :

Contribuez à la gestion raisonnée du frelon asiatique -renature.brussels

Les idées reçues : Le frelon asiatique : on départage le vrai du faux !